Aux candidats aux élections européennes, fédérales et régionales du 25 mai

À leurs conseillers

Louvain-la-Neuve, le 27 février 2014

Concerne : Propositions politiques d'achACT pour le respect des Droits de l'Homme dans les filières d'approvisionnement internationales fournissant les marchés de l'UE et de la Belgique

Cher Monsieur,

Chère Madame,

achACT est une plateforme belge francophone de 24 organisations syndicales, d'ONG et d'organisations de consommateurs qui visent à améliorer le respect des droits des travailleurs des industries de l'habillement, de l'électronique, du jouet et des équipements de sport.[1] Aujourd'hui, nous vous écrivons pour vous demander votre position sur quatre propositions politiques d'achACT qui visent à soutenir le travail décent dans ces industries en développant la responsabilité de filière des entreprises donneuses d'ordre.

Nous avons encore tous en mémoire les images de l'effondrement du Rana Plaza qui, le 24 avril 2013, tua 1.138 travailleurs et en blessa 2.000 autres. Ce drame restera comme le symbole d'une industrie de la mode fondée sur le mépris des droits et des vies de ceux et celles qui confectionnent nos vêtements. Depuis 2005, ce sont des milliers de travailleurs de l'industrie de l'habillement qui ont été tués dans leurs usines à cause de la négligence criminelle de leurs employeurs, des gouvernements nationaux mais aussi des marques et enseignes qui s'y approvisionnent.

L'inadmissible faiblesse des salaires est une autre expression de cette exploitation. La majorité des travailleurs de l'habillement ne gagne tout simplement pas suffisamment pour vivre et faire vivre leur famille.

- Les travailleurs du Rana Plaza gagnaient 30€ par mois comme salaire de base. Il faut 250€ pour couvrir ses besoins de base au Bangladesh. Lors du drame du Rana Plaza, la crainte de perdre son faible revenu était la raison principale qui a poussé les travailleuses et les travailleurs à retourner dans l'immeuble évacué la veille pour risque d'effondrement.
- Au Cambodge, depuis plusieurs années, des milliers de travailleuses tombent en syncope en plein travail. La faiblesse de leurs salaires les contraint à s'épuiser en prestant un maximum d'heures supplémentaires et ne leur permet pas d'acquérir une alimentation suffisamment nutritive pour tenir le coup.

Ces femmes et ces hommes doivent vivre sous le seuil de pauvreté alors qu'ils travaillent régulièrement plus de 60 heures par semaine. Le droit à un salaire vital est pourtant un droit repris dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 23).

En Indonésie, au Bangladesh, au Cambodge, au Sri Lanka ou en Chine, ils sont des centaines de milliers à manifester pour revendiquer un salaire vital. Ils sont de plus en plus violemment réprimés. Ils ne nous attendent pas, mais espèrent notre soutien.[2]

[1] www.achact.be

[2] Cfr l'Appel de Sophie pour un salaire décent en annexe de ce courrier

Des entreprises de moins en moins responsables

L'industrie de l'habillement emploie des millions de travailleurs dans le monde. Dictée par le choix des marques et distributeurs de s'approvisionner à moindre coût, elle est principalement basée dans des pays à bas salaire. Elle y représente un secteur clé du développement économique[3]. Elle y repose surtout sur l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché, principalement des jeunes femmes issues du monde rural.

La mondialisation de l'économie a conduit à un délitement de la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre. La libéralisation des capitaux et du commerce a provoqué des délocalisations et externalisations de la production ainsi qu'une complexification des filières d'approvisionnement. Les marques et enseignes internationales mettent en concurrence et imposent leurs conditions à leurs fournisseurs sans, jusqu'ici, devoir assumer les impacts négatifs de leurs actes sur les droits des travailleurs.

La faillite des politiques de responsabilité sociale des entreprises

Face aux critiques, les enseignes et marques de mode ont développé des politiques de responsabilité sociale basées sur l'adoption de codes de bonne conduite dont le respect par les fournisseurs est contrôlé à coup de nombreux audits sociaux. Ces initiatives, largement répandues aujourd'hui, ont montré ces dernières années toute leur inefficacité. Au mieux, elles mettent le doigt sur les violations des droits des travailleurs, sans servir à les résoudre. Au pire, elles servent de cache-misère.[4] Deux des cinq usines hébergées dans le Rana Plaza avaient été auditées sans mettre à jour l'illégalité de la construction.

Suite à l'effondrement du Rana Plaza, une nouvelle étape à été franchie avec l'Accord sur la prévention incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh. Cet Accord, signé entre les organisations syndicales locales et internationales et 150 marques et enseignes dont 6 entreprises belges[5], est juridiquement contraignant. L'étape suivante consiste à adopter des législations contraignantes qui s'imposent à l'ensemble des acteurs.

Créer une responsabilité de filière des entreprises donneuses d'ordre

L'Europe est le premier marché de consommation au monde. En 2012, le montant des importations de vêtements et de textile dans l'union se chiffrait à 90 milliards d'euros[6]. Les marques et enseignes de mode ne peuvent se passer d'un tel marché. L'Union Européenne et ses Etats membres sont des partenaires majeurs de pays comme la Chine, l'Inde, le Bangladesh, le Maroc, la Tunisie, la Turquie ou encore des pays d'Europe orientale. Que ce soit vis-à-vis des pays de production de vêtement ou vis-à-vis des entreprises donneuses d'ordre, l'UE et ses Etats membres disposent de leviers réels pour faire respecter les droits des travailleurs.

achACT appelle donc les futurs élus en Belgique et à l'Europe à agir pour :

1. Imposer le respect des Droits de l'Homme aux entreprises

Dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme[7], « *les États ont l'obligation de protéger lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme sur leur territoire et/ou sous leur juridiction* ». Dans les prochains mois, la Belgique et l'Union Européenne devront se doter d'un plan de mise en œuvre de ce cadre des Nations Unies. Elles devront notamment y assumer leur rôle de régulateur pour faire en sorte que les entreprises donneuses d'ordre soient tenues responsables de l'impact de leurs activités sur les droits des travailleurs dans leurs filières d'approvisionnement, y compris leur droit de gagner un salaire vital.

achACT appelle l'Union Européenne et la Belgique à inscrire dans leurs cadres législatifs et à mettre en œuvre :

- **l'obligation pour les entreprises de respecter les Droits de l'Homme**, y compris dans les activités des sous-traitants et fournisseurs sous leur contrôle/influence ;

[3] En 2012, le secteur de l'habillement représentait 95 % des exportations du Cambodge, 76 % des exportations du Bangladesh et 14 % des exportations indiennes et chinoises.
[4] http://www.achact.be/Audit-social-cache-misere.htm
5 C&A, Malu N.V., JBC N.V. Joglio, Tex Alliance et Van Der Erve
[6] European Apparel and Textile Confederation, Key figures 2012, Web: http://euratex.eu/uploads/media/keyfigures_2012.pdf
[7] http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

- **l'obligation de diligence raisonnable** de toute entreprise vis-à-vis des entités (filiales, sous-traitant ou fournisseur) agissant sous son contrôle ou sous son influence ;
- **le droit de toutes les victimes d'intenter en Belgique/en UE une action en justice** – ou de se joindre à une telle action - contre une société de droit belge/européen dont les activités ont pu générer la violation de leurs droits.

2. Utiliser le levier des marchés publics

Les nouvelles directives européennes sur les marchés publics (Mars 2014) ouvrent de nouvelles perspectives pour intégrer valablement des critères de respect des droits de l'homme dans les cahiers de charge. Il s'agira pour l'Union européenne d'intégrer cette dimension dans ses propres marchés. La Belgique, quant à elle, doit dans les deux prochaines années traduire ces directives en droit national. L'opportunité est donc réelle d'asseoir sur un cadre juridique stable, une politique d'achats publics socialement responsables, notamment en matière de respect des droits de l'Homme dans les filières internationales d'approvisionnement et de confection de vêtements de travail et de vêtements promotionnels.

achACT appelle l'Union Européenne à

- **développer une stratégie d'achats publics socialement responsable** et durable munie d'objectifs, d'un système de monitoring et d'un programme d'évaluation.

achACT appelle la Belgique à

- **transposer la directive européenne** en interdisant le recours au seul critère de prix, optant ainsi pour l'offre économiquement la plus avantageuse, et en laissant ainsi aux autorités contractantes le choix d'intégrer des aspects additionnels ett en rendant contraignante l'identification des sous-traitants.

achACT appelle l'Etat fédéral Belge et les entités fédérées à

- **améliorer les circulaires** relatives à la prise en compte de critères sociaux, éthiques et environnementaux en y intégrant les avancées de la nouvelle directive européenne et en identifiant les labels, certifications et moyens de preuve de référence selon les types de produits,
- **utiliser le « Mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable - vêtements de travail et promotionnels »**[8].

3. Imposer une traçabilité et une transparence

L'Union européenne et les gouvernements des pays de l'Union doivent également imposer un minimum de transparence aux entreprises donneuses d'ordre en les obligeant à publier les lieux de production intégrés dans leur filière d'approvisionnement et certaines informations relatives à l'emploi et au prix qui permettent de garantir le respect d'un salaire vital aux travailleuses et travailleurs de ces lieux de production. L'Union Européenne est d'ailleurs en train d'adopter une directive sur le « non-financial reporting ».

- L'Etat Fédéral devra transposer cette directive en y intégrant **l'obligation faite aux entreprises de publier la liste de leurs fournisseurs** et en **élargissant le champ des entreprises concernées;**
- L'Union Européenne doit également mettre en place un système **d'étiquetage social** qui permet de retracer la filière de production – distribution d'un produit et de fournir des informations sur les lieux et les conditions de fabrication.

4. Adapter les politiques commerciales

L'Union Européenne et ses Etats membres doivent intégrer le respect des Droits Humains, y compris le droit à un salaire vital, dans leur politique commerciale et dans les accords commerciaux qu'ils négocient avec des pays tiers.

achACT appelle l''Union Européenne et la Belgique à :

[8] http://www.achact.be/Ressources-Guide-Acheteurs-Publics.htm

- garantir dans tout traité la présence de **normes sociales contraignantes**, liées à un **mécanisme de règlement des différends**
- **refuser** dans les accords bilatéraux la présence d'une **clause d'arbitrage** permettant des recours directs par les investisseurs privés contre des décisions démocratiques prises par les Etats et y intégrer systématiquement une clause de sauvegarde sociale

Nous aimerions connaitre la position de votre parti sur ces propositions. Nous apprécierions recevoir votre réponse pour le 31 mars afin de pouvoir en informer au mieux nos membres et sympathisants.

Nous nous tenons à votre disposition pour débattre de ces propositions et vous fournir toute information complémentaire, que ce soit durant la campagne électorale ou lors de la prochaine législature.

Nous vous remercions d'ores-et-déjà du temps que vous nous avez consacré et vous souhaitons une excellente campagne électorale.

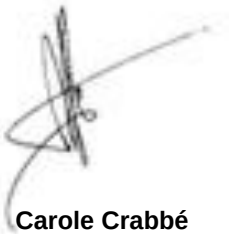

Carole Crabbé
achACT-Actions Consommateurs Travailleurs
16, Place de l'Université
1348 Louvain-la-Neuve
carole@achact.be